

Lancement de l'élaboration du PRSE 4

Santé-Environnement

Mots clés

politique publique

Le Plan Régional Santé Environnement 4 d'Occitanie a été lancé le 14 février dernier à Lézignan-Corbières.

C'est un **Groupe Régional en Santé Environnement (GRSE), rénové, enrichi et représentatif de la communauté santé-environnement de la région Occitanie** qui a lancé, le mardi 14 février dernier depuis Lézignan-Corbières, les travaux d'élaboration du Plan Régional de Santé Environnement 4 (PRSE 4).

Co-piloté par le SGAR, l'ARS, la DREAL et le Conseil Régional d'Occitanie, le PRSE 4 constituera, à l'issue de sa publication fin 2023, la **feuille de route stratégique de la région de 2023 à 2028 pour promouvoir un environnement favorable à la santé des citoyens**, en identifiant et en prévenant les pathologies en lien avéré ou suspecté avec l'environnement.

L'actualité des derniers mois, qui a notamment permis d'observer des impacts sanitaires et environnementaux liés au changement climatique (épisodes de canicules, sécheresses, pics de pollution) a mis en évidence des exemples très concrets des **effets directs de l'activité humaine sur l'environnement et la santé**, et rend le sujet de plus en plus prégnant. Le PRSE 4 Occitanie sera ainsi fondé sur la notion "**Une seule santé**", et prendra en compte, dans ses mesures, les liens étroits qui unissent environnement, santé humaine, et santé animale, afin d'améliorer la qualité des écosystèmes de façon globale.

L'élaboration du 4ème Plan Régional Santé Environnement d'Occitanie sera l'occasion de **déployer à l'échelle de notre région le Plan National Santé Environnement (PNSE 4)**, publié en mai 2021 par les Ministères des Solidarités et de la Santé et de la Transition Écologique, tout en **traitant des priorités spécifiques à notre région**, l'un des enjeux du PNSE 4 étant d'accélérer la mobilisation des acteurs dans les territoires.

Ce nouveau plan s'inscrit dans la **continuité du précédent PRSE** qui a couvert la période 2017-2021 : les 4 axes du PRSE 3 ont été repris et doivent se voir complétés par de nouveaux enjeux, nouvelles priorités, nouvelles actions. Les 4 axes du PRSE 4 sont ainsi les suivants :

- Axe 1 : Renforcer l'appropriation de la santé environnementale par et pour les citoyens?
- Axe 2 : Promouvoir un urbanisme, un aménagement du territoire et des mobilités favorables à la santé?
- Axe 3 : Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les milieux extérieurs?
- Axe 4 : Prévenir ou limiter les risques sanitaires : les espaces clos?

La journée de lancement du PRSE 4 a été l'occasion d'accueillir le nouveau **Groupe Régional Santé Environnement** qui se compose de profils et d'acteurs très variés dont des collectivités locales, des départements, des associations, des professionnels et établissements de santé, des entreprises, des syndicats, des entités du milieu académique, ou encore des agences et des organismes spécialisés.

Ce GRSE s'est constitué en **4 groupes de travail**, chargés de définir, de façon concertée, les thématiques prioritaires du futur plan et les mesures à mettre en place.

Les **services de l'État** seront largement mobilisés pour l'élaboration et la mise en œuvre du PRSE 4, chacun dans leur domaine de compétences, autour du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales. Les interactions avec les autres outils de planification portés notamment par la DREETS en matière de santé au travail (avec le Plan Régional Santé Travail 4 approuvé en 2022) et la DRAAF sur la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires avec le plan ECOPHYTO doivent se poursuivre.

Galerie



Mise à jour de cette page :
29/01/2026



Ressources pour
comprendre et transmettre

Format :
Article en ligne

Année :
2023

Auteur :
PRSE Occitanie (SGAR,
ARS, DREAL et Conseil
Régional d'Occitanie)



Consulter l'article

<https://www.occitanie.prse.fr/lancement-de-l-elaboration-du-prse-4-a231.html>